



APPEL À PROJET PROGRAMME LEADER 2023-2027

Une aide financière de l'Europe pour
soutenir vos projets en faveur de la
transition vers le mieux-vivre de demain

**GROUPE D'ACTION LOCALE DU PAYS DE BERNAY, DE CONCHES, DU
NEUBOURG ET DU SUD DE L'EURE**





UN PROGRAMME EUROPÉEN POUR LES TERRITOIRES RURAUX



QU'EST CE QUE LEADER ?

LEADER, Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale, est un programme européen issu du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) lui même inscrit dans la Politique Agricole Commune.

Il permet aux territoires ruraux de financer des projets locaux innovants portés par les acteurs du secteur public comme du secteur privé au moyen d'une enveloppe dédiée.

2 082 083 € pour la période 2023-2027

GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU PAYS DE BERNAY, DE CONCHES, DU NEUBOURG ET DU SUD DE L'EURE

L'Intercom Bernay Terres de Normandie, la Communauté de Communes du Pays de Conches, la Communauté de Communes du Pays du Neubourg et l'Interco Normandie Sud Eure se sont associées pour porter collectivement un programme LEADER pour la période 2023-2027.

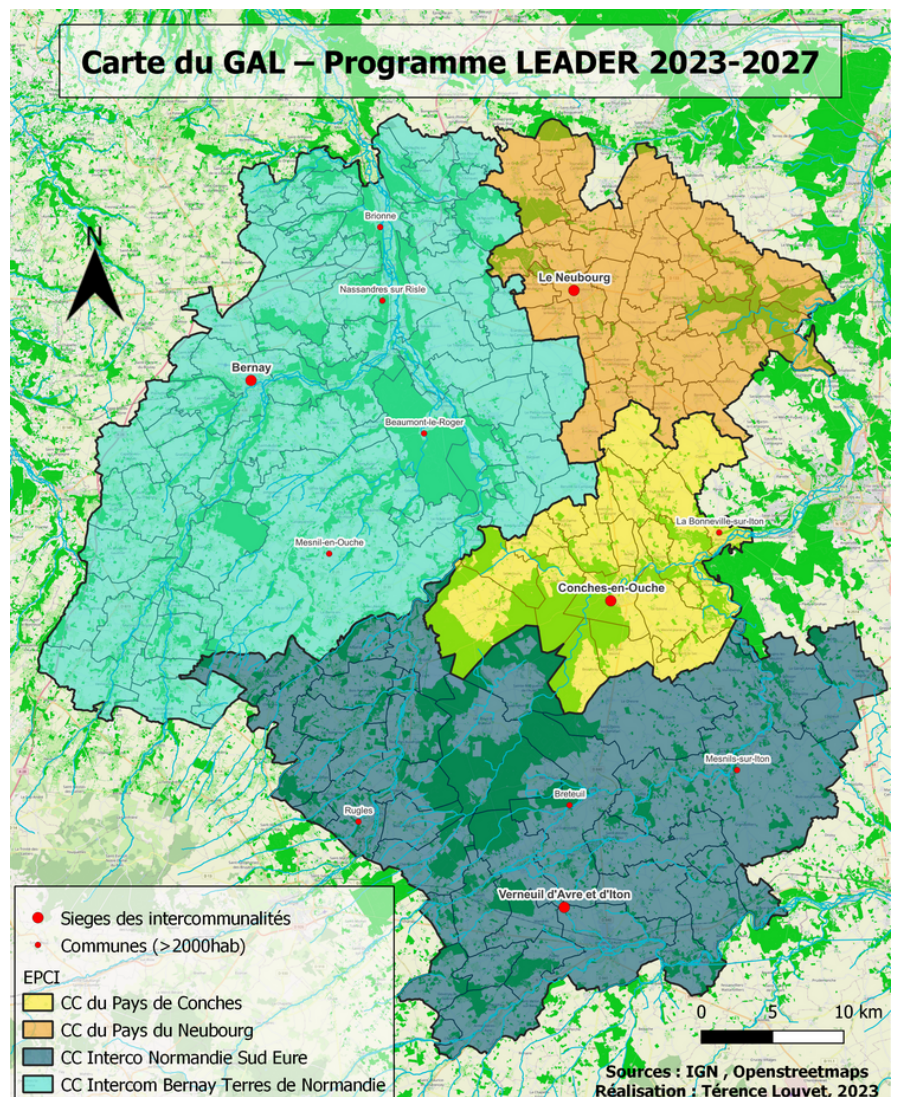
Le territoire, organisé en GAL, à la charge de promouvoir le programme et d'accompagner les porteurs de projet de l'idée jusqu'à l'obtention de la subvention.



182 COMMUNES



134 090 HABITANTS



Liste des communes sur
www.leader-eure.fr

LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Chaque projet accumule des points au regard des critères suivants.



La réalisation du projet sur le territoire ou au bénéfice des habitants du GAL



Le caractère innovant du projet



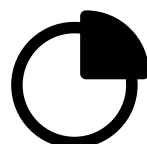
Réponse à un besoin local non satisfait



La dimension partenariale /collaborative du projet



La participation du projet à au moins un axe thématique (page 4 à 6)



La part significative du financement LEADER dans le budget global



Le rayonnement du projet sur plusieurs communes ou plusieurs types de bénéficiaires

Critères bonus :



L'intégration de l'égalité femmes-hommes dans le projet



Première demande d'aide auprès du LEADER



ZOOM SUR LE CARACTÈRE INNOVANT ...

Le caractère innovant est un des principes du programme LEADER. Il encourage l'expérimentation et le "droit à l'erreur" pour les acteurs privés et publics.

Un projet est innovant s'il propose une nouvelle action, un nouveau service, un nouveau savoir-faire, une nouvelle méthode de travail ou de coopération sur le territoire du GAL."

L'équipe LEADER est là pour vous aider à développer le caractère innovant de votre projet !



AXE 1 - MIEUX VIVRE EN BONNE SANTÉ

OBJECTIFS VISÉS :

- Agir contre les inégalités sociales et territoriales face aux services de santé
- Améliorer et renforcer l'offre de santé pour garantir un parcours de soin adapté aux besoins de chacun
- Accompagner la perte d'autonomie et répondre aux enjeux de vieillissement
- Faciliter l'accès de tous les habitants aux produits alimentaires de qualité

TYPES DE PROJETS SOUTENUS



Création de nouveaux équipements de santé notamment itinérants et projets alliant santé et numérique



Formation des professionnels de santé, promotion des métiers de la santé et appui à l'installation



Structuration et coordination des parcours de santé, coopération entre professionnels de la santé et de la prévention



Actions de soutien à la perte d'autonomie et aux aidants familiaux



Actions de prévention et de promotion des comportements favorables à la bonne santé (sport, santé environnementale, addictologie, alimentation, etc...)



Aide à la commercialisation de produits locaux, acquisition de matériel mutualisé et structuration de réseaux d'acteurs de l'alimentation

QUELQUES EXEMPLES :



Tryanda, formation et accompagnement des aidants familiaux face aux troubles comportementaux de la maladie d'Alzheimer (France).



Aider à mettre en place le Dossier Médical Partagé, en Ardèche, une équipe de professionnels de santé accompagne l'adoption du carnet numérique de santé (Ardèche).

AXE 2 - MIEUX VIVRE EN CONCILIANT VIE HUMAINE ET BIEN ÊTRE DES ÉCOSYSTÈMES

OBJECTIFS VISÉS :

- Restaurer et reconquérir les écosystèmes pour garantir le bien être et la santé des habitants
- Limiter la pression des activités humaines sur les écosystèmes, gage d'un cadre de vie agréable

TYPES DE PROJETS SOUTENUS



Sensibilisation aux mobilités actives et acquisition d'équipements favorisant la pratique du vélo



Acquisition et installation d'équipements d'économie d'eau pour les usages collectifs



Formation et valorisation des pratiques agricoles durables et actions visant à augmenter la production alimentaire nécessaire aux habitants



Aménagements et équipements visant à créer des conditions de vie favorables à la biodiversité



Actions de formation aux enjeux climatiques et aux solutions à mettre en place

QUELQUES EXEMPLES :



Désimperméabilisation et végétalisation de la cour d'école de Luzech, arbres adaptés au sol calcaire, arbustes nourriciers, chantiers participatifs avec les élèves (Lot)



Les sites industriels de Storengy labellisés "Refuge LPO", Plan de gestion écologique, installations de nichoirs, traction animale, éco pâturage, etc... (Loir et Cher, Ain, Marne, ...)



AXE 3 - MIEUX VIVRE ENSEMBLE POUR DES COMMUNAUTÉS DURABLES

OBJECTIF VISÉ :

- Inventer une offre de services privée, publique et citoyenne engagée pour la transition écologique et sociale

TYPES DE PROJETS SOUTENUS



Expérimentation de nouveaux services de mobilité solidaire collective et individuelle



Soutien à la structuration et à l'animation de collectifs et de leurs projets traitant d'une des thématiques présentées ici



Créations de nouveaux services marchands et non marchands de l'économie sociale et solidaire



Démarche d'évaluation/diagnostic préalable à la transition écologique de services nouveaux ou existants (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

QUELQUES EXEMPLES :



La vie est belt, recyclage des pneus de vélo en ceintures réalisées par des travailleurs en chantier d'insertion (Nord).



Atchoum, application de covoiturage solidaire entre habitants du territoire de l'Argonne (Champagne).

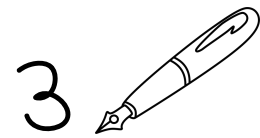
LE PARCOURS DU PORTEUR DE PROJET



1
**PREMIÈRE RENCONTRE
AVEC L'ÉQUIPE DU GAL
ET DÉPÔT D'UNE PRÉ-
DEMANDE D'AIDE**



2
**AVIS D'OPPORTUNITÉ :
LE COMITÉ DE
PROGRAMMATION
ÉVALUE SI LE PROJET
RÉPOND AUX CRITÈRES
DE SÉLECTION**



3
**DEMANDE D'AIDE :
L'ÉQUIPE DU GAL DÉPOSE
UNE DEMANDE D'AIDE
AUPRÈS DE LA RÉGION
NORMANDIE POUR LE
PORTEUR DE PROJET**



4
**PROGRAMMATION DU
PROJET :
APRÈS INSTRUCTION PAR
LA RÉGION NORMANDIE, LE
COMITÉ DE
PROGRAMMATION VALIDE
DÉFINITIVEMENT LA
SUBVENTION**



5
**LE PORTEUR DE
PROJET RÉALISE SON
PROJET ET AVANCE
LES FONDS (ACOMPTE
POSSIBLE)**



6
**PAIEMENT SUR FACTURES :
LE PORTEUR DE PROJET
PRÉSENTE LES FACTURES
ET L'ÉQUIPE DU GAL
DÉPOSE LA DEMANDE DE
PAIEMENT**

LA SÉLECTION DES PROJETS EN LOCAL

Le comité de programmation évalue et donne un avis sur le projet. Il valide le montant de la subvention LEADER après instruction réglementaire de la Région.

Collège Public
représentant les
Communautés de
communes
(12 personnes)

Collège Privé issu
de la société civile
représentant les
axes thématiques
(24 personnes)

Retrouvez la liste des membres sur
www.leader-eure.fr

Suite à un avis favorable, un projet peut obtenir :



Financement du LEADER à hauteur de 80% maximum des dépenses présentées

Plafond/plancher de l'aide LEADER: 6 000€ et 60 000€

PARLEZ NOUS DE VOTRE PROJET !



Adèle NURIS

adele.nuris@inse27.fr

06 42 89 71 11



Marion GUENETTE

marion.guenette@inse27.fr

06 07 62 83 47

43 rue Willy Brandt - 27 190 Conches-en-Ouche

Avant de contacter l'équipe du GAL, assurez-vous que :



Votre projet s'inscrit dans au moins un axe de la stratégie du GAL



Votre projet se déroule sur une ou plusieurs communes du territoire du GAL



Les dépenses que vous souhaitez financer ne sont pas engagées avant le dépôt de votre dossier

Retrouvez nous sur www.leader-eure.fr
ou  et  au nom du GAL du Pays de Bernay, de Conches, du
Neubourg et du Sud de l'Eure